

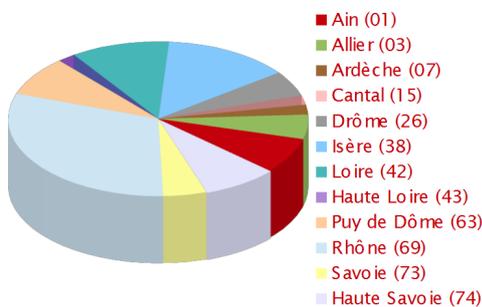


Accueil, hébergement, accompagnement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) en 2017.

Dans un contexte national et européen marqué par une augmentation sensible du nombre des demandeurs d'asile, le département de l'Ain prend sa juste part. Grâce à des efforts soutenus, aux côtés des associations, plus de 900 personnes en 2017 ont été accueillies, hébergées et accompagnées dans le parcours de la demande d'asile. Lorsque la France accorde aux demandeurs le bénéfice d'une protection internationale (réfugiés, protection subsidiaire) c'est un nouveau travail d'accompagnement qui démarre dans la perspective d'une intégration réussie dans notre société.

1 Une croissance soutenue des arrivées dans le département, un accueil structuré.

Accueil des demandeurs d'asile en Auvergne-Rhône-Alpes par département



64 %

des arrivants sont des familles.

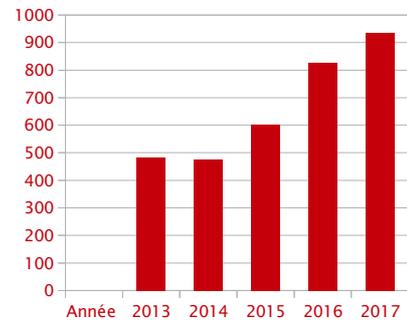
Les trois pays d'origine de la majorité des arrivants :

- 1° Albanie : 79.5%
- 2° Kosovo : 6.5 %
- 3° Bosnie : 4 %

21 %

des demandeurs d'asile dans l'Ain ont obtenu le bénéfice d'une protection

Le nombre d'arrivées dans l'Ain est en hausse continue depuis 2014

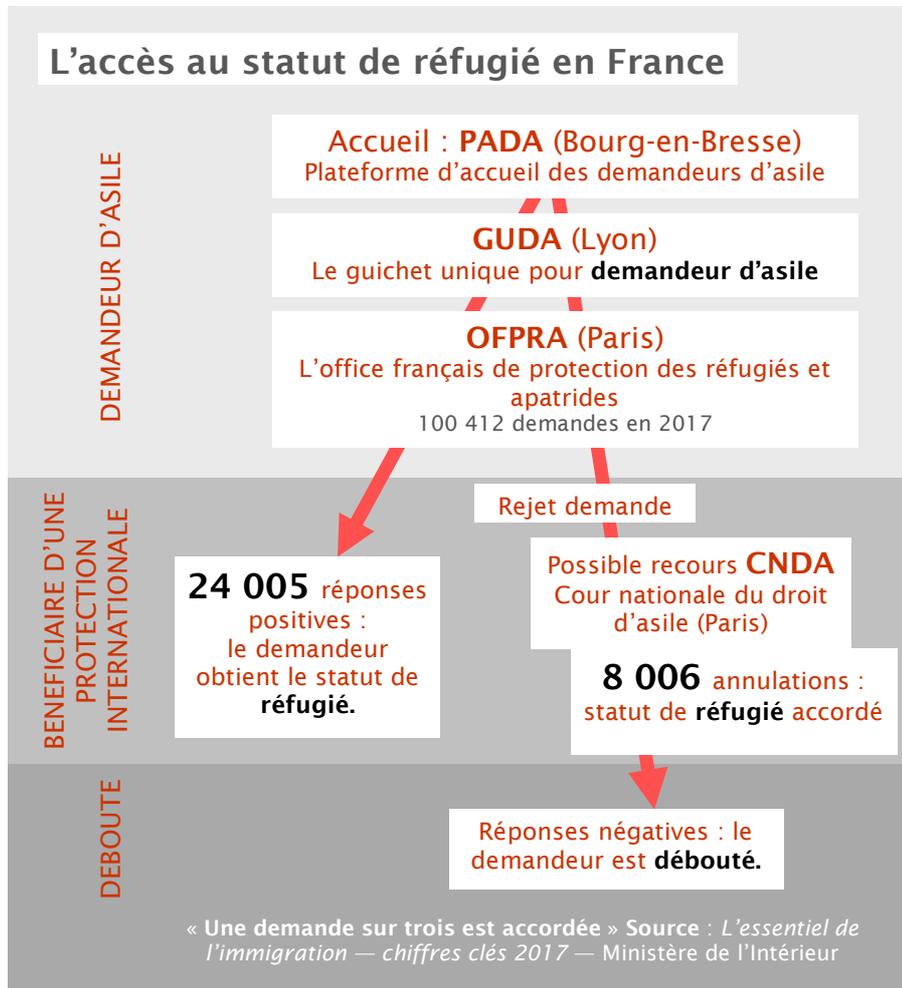


Source : OFPRA 2017, 1ères demandes, majeurs et mineurs cumulés

Sources : PADA-A3A & OFPRA 2017

Source : PADA-A3A 2017

L'accès au statut de réfugié en France

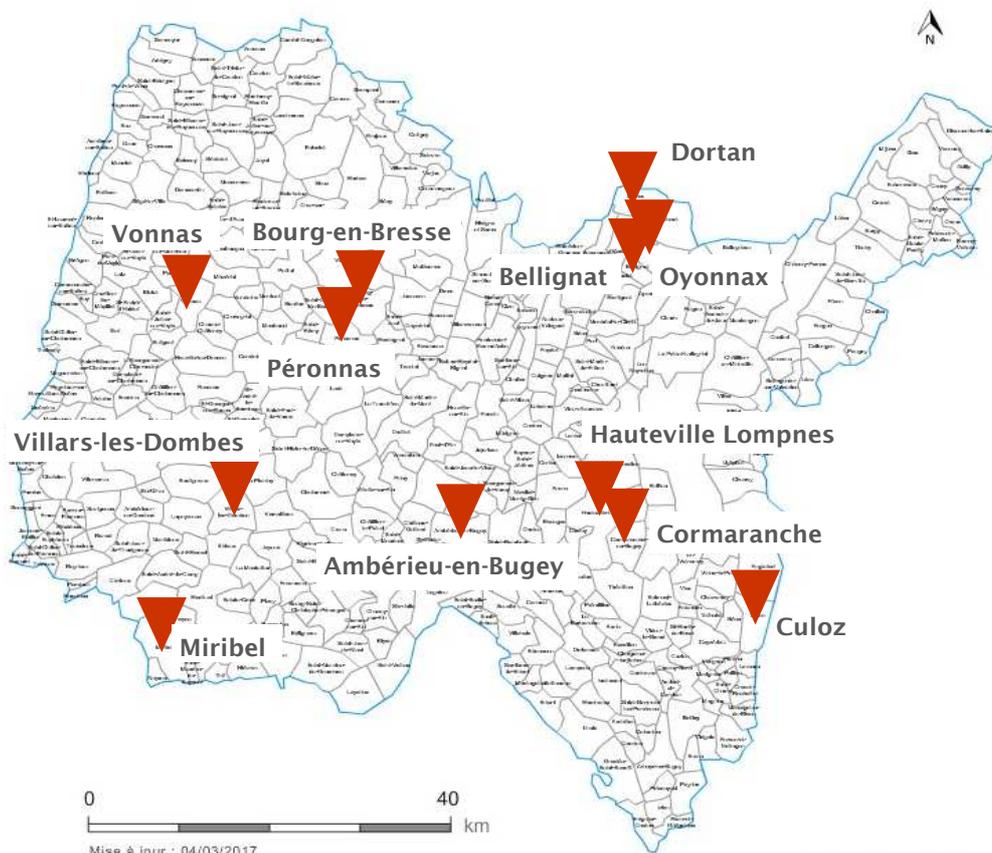


A leur arrivée, les demandeurs d'asile se présentent à la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (**PADA**) située à Bourg-en-Bresse et gérée par l'association **Alfa 3A**. Une convocation leur est ensuite remise pour un rendez-vous au guichet unique de la demande d'asile (**GUDA**) situé à Lyon, composé des services de la préfecture et de l'office français pour l'immigration et l'intégration (**OFIGI**). En sus de la délivrance d'un titre de séjour provisoire, le demandeur bénéficie d'un entretien avec un agent de l'**OFIGI** qui étudie sa situation individuelle, identifie ses vulnérabilités éventuelles et formule une proposition d'hébergement le temps de l'examen de sa demande par l'**OFPRA** et la **CNDA** le cas échéant. Dans la grande majorité des cas, l'hébergement proposé aux demandeurs d'asile arrivés dans l'Ain se situe dans le département.

2

Une offre d'hébergement adaptée et répartie sur le territoire.

Implantation des structures pour les demandeurs d'asile et les réfugiés (cf. annexe p. 4)



1 471

C'est le nombre de places existantes dans le département pour l'hébergement des publics liés à la demande d'asile.

Source : DDCS

3

C'est le nombre d'opérateurs associatifs pour l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile. (Alfa 3A, ADOMA et l'ADSEA).

7,5 M € par an

C'est l'effort financier de la DDCS en 2017 pour l'accueil, l'hébergement et l'intégration des demandeurs d'asile et réfugiés.

Source : DDCS

Historiquement composée des seuls Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et des Centres provisoire d'hébergement (CPH), puis des Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA), les modalités d'hébergement élaborées au plan national se sont constamment développées pour s'adapter au statut des demandeurs d'asile.

L'offre départementale s'est ainsi enrichie de 2 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) à Bellignat et Villards-les-Dombes, d'un nouveau type d'HUDA à Péronnas, afin de contribuer à la résorption des campements situés à Calais et Paris, et d'un centre de transit pour les réfugiés (CTR) en provenance d'Afrique sub saharienne.

3

Accompagner pour une intégration réussie. Le rôle de coordination de la DDCCS 01.

LOGEMENT ET EMPLOI DES X BPI DANS L'AIN

HEBERGEMENT TRANSITOIRE

Centre provisoire d'hébergement (CPH) de Miribel, **Centre de transit** de Bourg, places dédiées à Dortan et Vonnas : 195 places avec un accompagnement global pour préparer les réfugiés les plus vulnérables à l'entrée dans le logement autonome

PRIR 01 : déclinaison locale du programme régional d'intégration des réfugiés — accompagnement global de 150 personnes en file active vers le logement et l'emploi, pendant 6 mois.

ARISE : déclinaison locale d'un programme européen (2017-2019) pour l'accueil et l'accompagnement global d'une dizaine de familles accueillies sur Belley et environ (2017), et Bourg-en-Bresse (2018) .



ZOOM sur le centre de transit de Bourg-en-Bresse

D'une capacité de 60 places, et géré par **Alfa 3A**, le site accueille des familles et des personnes isolées en provenance de Niamey (Niger). L'accompagnement comprend l'ouverture de droits, l'aide à l'apprentissage du français, la recherche d'un emploi, et d'un logement pour une sortie dans un délai maximum de 6 mois, ainsi que la formation à la vie en France.



La DDCCS

- Met en œuvre les orientations nationales et régionales
 - Définit une stratégie locale
 - Finance des établissements et des actions
- Encourage et coordonne les initiatives locales
 - Assure l'évaluation des actions locales



Construire une gouvernance locale

- Comité départemental de l'asile
- Comité départemental de l'intégration
- Contrats territoriaux d'intégration (CDI)



Faciliter l'apprentissage du français

- Coordination: instances territoriales de maîtrise de la langue (Oyonnax, Bourg-en-Bresse, Belley)
- Actions de formation expérimentales « J'apprends ma ville » (Bourg-en-Bresse)
- Opération Ouvrir l'Ecole aux parents (DSDEN)
- Ateliers socio-linguistiques ...



Engager des parcours vers la formation et l'emploi

- Groupes garantie jeunes (Mission locale)
- Convention départementale OFII & Pôle-Emploi.



Faciliter l'accès au logement

- Réunions inter bailleurs sociaux
- Intermédiation locative (sous-location, mandat de gestion)

4

Annexes : tableau récapitulatif des places d'hébergement dans l'Ain, glossaire, sithèque.

Type d'hébergement	Opérateurs	Communes	Nombre de places	Total par dispositifs
En attente d'un hébergement avant ou près passage au Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (PostGUDA)	ALFA3A	Bourg-en-Bresse (Renoir)	50	138
		Bourg-en-Bresse (Hôtels)	88	
Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) pour les personnes en provenance des camps d'Ile de France	ALFA3A	Bellignat	50	120
	ADSEA	Villars-Les-Dombes	70	
Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)	ALFA3A	Bourg-en-Bresse	10	445
		Cormaranche	21	
		Culoz	198	
		Hauteville (Les Sapins)	51	
		Bellignat	60	
	ADOMA	Péronnas	85	
	Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)	ALFA3A	Miribel	
ADOMA		Ambérieu	140	
		Bourg-en-Bresse	80	
Réfugiés (personnes ayant obtenu le statut)	ALFA3A (ALT)	Dortan	55	195
	ALFA 3A (CPH)	Vonnas	20	
		Miribel	60	
	ALFA3A (CTR)	Bourg-en-Bresse	60	
Déboutés du droits d'asile présentant une situation particulière de vulnérabilité	ALFA3A	Bourg-en-Bresse (Renoir)	60	160
		Oyonnax (Brétouze)	70	
		Oyonnax (Gare)	30	
Personnes en cours de procédure « Etrangers malades »	ALFA3A	Dortan	25	25

Total places	1471
---------------------	-------------

GLOSSAIRE

DDCS: Direction départementale de la cohésion sociale
PADA: Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile
GUDA: Guichet unique des demandeurs d'asile
OFPROA: Office français pour la protection des réfugiés et des apatrides
CNDA: Cour nationale du droit d'asile
CADA: Centre d'accueil des demandeurs d'asile
HUDA: Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile
CPH: Centre Provisoire d'hébergement (pour les réfugiés)
CTR: Centre de transit pour les réfugiés
BPI: Bénéficiaire d'une protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire)
Protection subsidiaire: accordé à toute personne dont la situation ne répond pas à la définition du statut de réfugié mais pour laquelle il existe des motifs sérieux et avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir une des atteintes graves prévue par les textes.
Réfugié: statut accordé en application de l'article 1er A2 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951, qui permet la délivrance d'une carte de résident valable 10 ans.
Débouté: demandeurs d'asile s'étant vu délivrer une décision de refus de l'OFPROA et/ou de la CNDA
Réinstallés: personnes en provenance d'un pays tiers à l'UE, ayant le statut de réfugié, admises en France pour motifs humanitaires (engagement du Président de la République d'accueillir 10 000 personnes d'ici octobre 2019)
Régularisé: personne ayant obtenu un titre de séjour, dans le cadre de l'application de la circulaire relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière
DIAIR: Délégué interministériel à l'intégration des réfugiés

SITOTHEQUE

ain.gouv.fr
 ofpra.gouv.fr
 cnda.fr
 ofii.fr
 immigration.interieur.gouv.fr
 adoma.fr
 alfa3a.org
 tremplin01.org
 Sauvegarde01.fr
 Fr-fr.facebook.com/DIRefugies

CONTACT PUBLICATION

Responsable de la publication :

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain
 ddcs-directeur@ain.gouv.fr